

RESIDENCE**WINSTON CHURCHILL**

Av. W. Churchill, 232-236

B-1180 BRUXELLES

N° BCE : **BE0850088994****c/o Citya Bruxelles S.A.****Agence d'UCCLE**

Rue Basse 21/23

B-1180 BRUXELLES

N° BCE : **BE 0430.800.556**

Madame VAN BLADEL-VAN BEVER Janine (appt 409)

Av. Winston Churchill 253A
B- 1180 BRUXELLES

Lot : 00 CB2	N° Client	0000243065
Date document		04/03/2025
Date d'échéance		19/03/2025

Le 04/03/2025

DECOMPTE DE CHARGES 01/12/23-30/11/24

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité**Luka VAN VOOREN**

Tél : 02/373.38.11

Mail : Ivanvooren@citya-belgium.be

Pour plus d'informations, consultez le site internet de votre copropriété en suivant le chemin d'accès suivant :
<https://www.nexity-belgium.be/> => MON ESPACE CLIENT SYNDIC => Votre agence Lamy

Votre login : 0000243065

Votre Password : 06580

Instruction pour votre paiement**Total décompte(s) ci-joint(s)****1 519,77 €**

ACP WINSTON CHURCHILL

Solde au 04/03/2025¹**11 646,78 €**

IBAN : BE49 0962 4071 0571

BIC : GKCCBEBB

A payer à la copropriété**13 166,55 €**

Communication : +++000/0243/06580+++

¹ Date dernière mise à jour banque

Facture n°	13489	Lot	00 CB2 0000243065	VAN BLADEL-VAN BEVER Janine (appt 409)
------------	-------	-----	-------------------	--

DECOMPTE DE CHARGES 01/12/23-30/11/24

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-600 DECOMPTE CHAUFFAGE & EAU	126 177,38	19,45 / 126177,81		19,45
				19,45

Légende

- 1. Frais "locataires"
- 2. Frais "propriétaires"
- 3. Exécution décision(s) AG
- 4. Frais privatifs "locataires"
- 5. Frais privatifs "propriétaires"
- 6. Appel de provisions ou de fonds
- 7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot	19,45
-----------	-------

DECOMPTE DE CHARGES 01/12/23-30/11/24	
--	--

Légende	
1. Espis "loataires"	Total lot 1 500,32

1. Frais "locataires"
2. Frais "propriétaires"
3. Exécution décision(s) AG
4. Frais privatifs "locataires"
5. Frais privatifs "propriétaires"
6. Appel de provisions ou de fonds
7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot	1 500,32
------------------	-----------------

